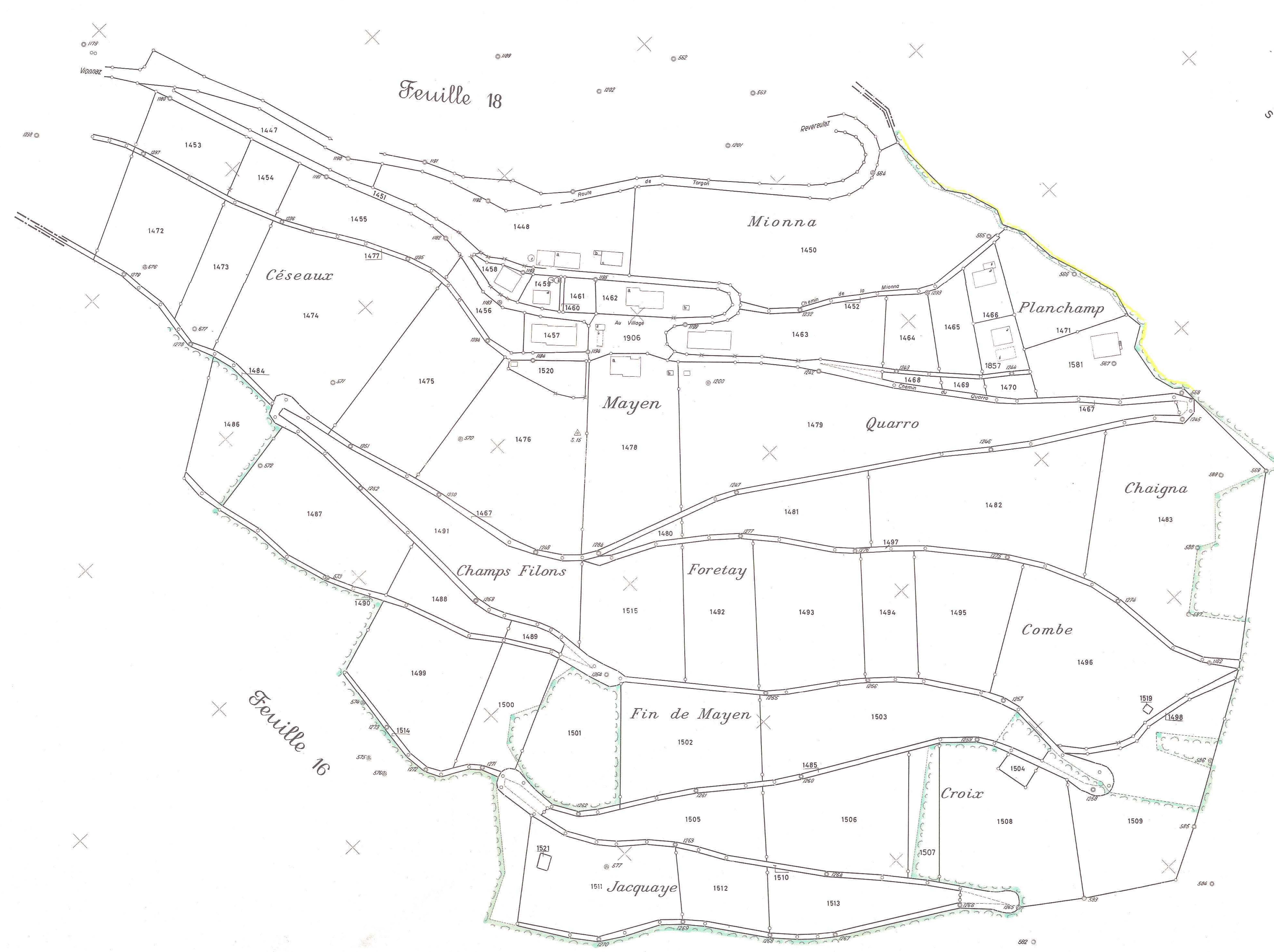


COMMUNE DE VIONNAZ

Plan cadastral

1:1000



MISE EN CONSULTATION : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

MISE À L'ENQUÊTE: limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 MAI 2001

Droit de sceau: 36
L'attester:
Le commissaire de l'Etat



COMMUNE DE VIONNAZ CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 19

Délimitation du périmètre: Hubert Rappo, insp. d'arrondissement
Relève: Bureau de géomètre G. Rey-Bellet SA

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur d'arrondissement



Monthey, octobre 1994

GRB	ST-MARCE	MONTHEY X	VIONNAZ
Georges Rey-Bellet SA	CH. Condorcet 2	40. Châtenet 3	100. Ansermet
	Tél. 025. 85.15.45	Fax 025. 71.15.18	Tél. 025. 81.44.41
	Fax 025. 85.15.19	Fax 025. 71.48.10	Fax 025. 81.44.42

ETABLÉ EN 1962